



Investing in People

Etude nationale

La Formation Professionnelle et la Sécurité et la Santé au Travail

Côte d'Ivoire



This project is funded by
The European Union



A project implemented by
sequa gGmbH

Table de Matière

1. INTRODUCTION.....	3
2. INFORMATION GENERALE SUR LA SECURITE AU TRAVAIL EN COTE D'IVOIRE	4
3. LA SECURITE AU TRAVAIL ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE	5
4. LES METIERS (INDUSTRIE TEXTILE, MECANIQUE AUTO, MENUISERIE, BOULANGERIE, COIFFURE / BEAUTE) ET LA SECURITE AU TRAVAIL	5
5. L'ANALYSE DES PROBLEMES ET DES SOLUTIONS.....	7

« Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne »

1. Introduction

Dans le cadre du projet RIFA, la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) et la Chambre des Métiers de la Saar ont réalisé une étude sur la sécurité au travail dans la formation professionnelle en Côte d'Ivoire.

Cette étude fait partie d'une série d'études conduites dans les pays partenaires du projet RIFA, notamment au Bénin, au Maroc, au Brésil, au Guatemala, au Salvador et au Honduras. Les résultats des études seront présentés aux autres délégations lors la conférence interrégionale pour permettre un échange de connaissances et de bonnes pratiques puis, une fois enrichis par les informations de la conférence interrégionale, les résultats seront aussi présentés lors de la conférence nationale.

L'étude a été structurée par un questionnaire préparé par bfz, partenaire du projet RIFA.



2. Information générale sur la sécurité au travail en Côte d'Ivoire

La diversité des métiers exercés par les artisans, le nombre des personnes actives occupées et la part des revenus générés par les activités artisanales dans le tissu économique national (12% du PIB en 2006) contrastent avec la précarité des conditions de travail de ces acteurs du développement socio-économique.

Dans ce contexte, l'organisation de la prévention des risques et la connaissance des accidents du travail deviennent alors un investissement indispensable pour la productivité et la compétitivité des entreprises du secteur de l'artisanat en Côte d'Ivoire.

Concernant le cadre réglementaire et institutionnel relatif à la sécurité et la santé au travail en Côte d'Ivoire, un cadre réglementaire et plusieurs structures de contrôle ont été mis en place en vue d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs :

Les dispositions internationales se retrouvent dans les nombreux textes législatifs ivoiriens. Le tableau suivant en présente l'essentiel.

Organisme	Texte	Objet	Date d'exportation
OIT	Convention n° 155	Concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu	22.06.81
	Convention n° 161	Concernant les services de santé au travail	26.06.85
	Recommandation n° 171		

Les dispositions nationales en Côte d'Ivoire :

La médecine du travail est régie par les textes suivants :

- Loi n°64-20 du 1^{er} août 1964, remplacée par la loi n°95-15 du 12 janvier 1995 portant sur le Code du travail. L'article 43 fait obligation à tout employeur d'assurer un service de santé à ses travailleurs.
- Le décret n°65-210 du 17 juin 1965 qui précise les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'équipement des services de santé au travail.
- Le décret n°96-206 du 7 mars 1996 relatif aux *comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail* (CHSCT), qui sont obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Les organisations suivantes font partie de la structure de prévention :

- La Direction de la Santé et Sécurité au Travail (responsable de l'inspection du travail et l'inspection médicale du travail dans les entreprises de plus de 50 salariés)
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) gère l'assurance accident. La CNPS est un organisme public géré selon les règles du droit privé.

- L'université d'Abidjan-Cocody: Le Département de Médecine du travail

La loi interdit le travail des enfants jusqu'à 16 ans. Seul exception existe dans le cadre de la formation professionnelle.

La conformité aux normes de la sécurité est assurée dans les entreprises par la présence d'assistants sociaux et de médecins du travail. Bien qu'il existe une structure de prévention avec un cadre légal exhaustif en Côte d'Ivoire, dans l'application de la sécurité et la santé au travail, les mesures sont très souvent violées. En général, il y a une grande méconnaissance des entrepreneurs et des employés concernant l'existence de structures de protection. Il manque des programmes de sensibilisation.

3. La sécurité au travail et la formation professionnelle

La sécurité et la santé au travail ne sont pas intégrées dans les curricula de la formation professionnelle. La formation professionnelle peut inciter une meilleure prise de conscience quant aux risques des métiers. Pour l'instant, il n'est même pas prévu d'inclure sur l'agenda politique la sécurité et la santé au travail dans les curricula. La sécurité et la santé au travail, bien que n'étant pas intégrées dans les curricula, est prise en compte par les institutions étatiques et en partie par les entreprises.

La sécurité et la santé au travail ont une dimension de diagnostic (Reconnaitre les risques pour la santé liés à l'activité exercée) ainsi qu'une dimension préventive (Connaître les moyens et méthodes de protection adaptés). Ces deux objectifs doivent aussi faire partie de l'enseignement dans la formation professionnelle pour améliorer les conditions de travail.

Les objectifs spécifiques de la sécurité et santé au travail dans la formation professionnelle sont :

1. Connaître le cadre réglementaire qui organise la prévention des risques professionnels et les institutions nationales étatiques de prévention des risques professionnels
2. Identifier les risques professionnels à un poste donné
3. Reconnaitre les gestes, attitudes ou pratiques exposant aux risques professionnels
4. Identifier pour chaque risque plusieurs moyens de prévention.

4. Les métiers (Industrie Textile, Mécanique Auto, Menuiserie, Boulangerie, Coiffure / Beauté) et la sécurité au travail

Les risques professionnels dans ces cinq corps de métiers, à savoir mécanique automobile / ferrailleur ; menuiserie / ébénisterie ; coiffure ; boulangerie / pâtisserie et couture ont été identifiés comme les suivants :

Mécanique Automobile/Ferrailleurs

La mécanique automobile occupe une place importante dans le secteur informel ivoirien. Le nombre de véhicules d'occasion et le degré de vétusté des voitures ont favorisé la création de nombreux garages automobiles. Ainsi, le nombre et l'intensité des activités qui s'y déroulent se sont accrus. Les locaux, les cadres de travaux sont appelés des garages. Les différents postes de travail au sein d'un garage sont les suivants: le poste de tôlerie carrosserie, le poste d'électricité automobile, le poste de peinture automobile, le poste de mécanique automobile.

Les principaux risques pour la santé sont: les nuisances sonores continues, le mauvais éclairage, le confort thermique, les contraintes posturales excessives, l'absence de sièges et tables à hauteur convenable, le risque chimique et le défaut d'hygiène pouvant entraîner une intoxication professionnelle (benzolisme). Le constat que l'on fait dans les garages en situation de travail est le suivant, entraînant des conséquences négatives pour la santé des travailleurs :

- Mauvaise manutention des pièces automobiles
- Mauvais aménagement du cadre de travail
- Encombrement des espaces de travail
- Défaut d'installation de services et d'équipement de bien-être.

Menuiserie / Ebénisterie

L'urbanisation croissante de la ville d'Abidjan a accru les besoins des citoyens en meubles et accessoires autant pour leur travail que pour leurs foyers. Ces besoins en nette augmentation ont favorisé la création de nombreuses entreprises de menuiserie et d'ébénisterie. Aussi l'intensité des activités qui s'y déroulent s'est-elle multipliée. Les conditions de travail dans ces entreprises se caractérisent par : des bruits continus, un éclairage souvent d'intensité réduite, un confort thermique parfois mauvais, des postures excessivement contraignantes, l'encombrement des espaces de travail, des risques chimiques dominés par l'inhalation des poussières de bois et la manipulation des solvants, des produits de vernissage et des peintures utilisés. Les poussières de bois peuvent causer plusieurs maladies graves.

Coiffure

Le secteur de la coiffure constitue une part importante des entreprises artisanales. Le nombre d'entreprises de coiffures ne cessent d'augmenter chaque année ainsi que le nombre de travailleur. L'activité de coiffure consiste à effectuer les soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure. Pour mener à bien sa mission le coiffeur utilise les instruments et de nombreux produits chimiques très souvent dangereux pour l'homme et responsables d'affections graves. Il y a des risques ergonomiques, risques chimiques (Shampoings, Colorants frisages, Décolorants, Laques, Défrisages), risques biologiques, risques mécaniques (ciseaux, rasoirs).

Couture

Le travail de couture comporte essentiellement des activités gestuelles et visuelles importantes et répétitives. La monotonie de la tâche, les exigences de la production et surtout les contraintes dimensionnelles du poste limitent les changements de posture et les alternances avec les phases de décontraction musculaire. Aux troubles musculo-squelettiques s'ajoutent une fatigue visuelle et nerveuse. Conséquence de l'insuffisance de la source lumineuse, ou de la présence de reflet sur le plan de travail, de la distance des yeux au plan du travail (distance « œil-tâche »), des défauts de la vue non corrigés du travailleur portent des risques visuels. La couture présente aussi le risque de tétanos suite aux piqûres d'aiguilles et aux blessures par les ciseaux.

Boulangerie/Pâtisserie

Dans les boulangeries artisanales, les conditions de travail sont souvent précaires. Les risques professionnels sont présents tout au long du processus de fabrication du pain, notamment les risques mécaniques, risques chimiques (surtout les poussières de farines en suspension dans l'air peuvent provoquer maladies), risques ergonomiques et le travail nocturne.

5. L'analyse des problèmes et des solutions

L'Etat doit assurer la prévention. Les autorités doivent veiller à ce que les normes sont appliquées. Il n'y a pas encore d'évaluations régulières des normes et de leur application. Il fallait donc strictement imposer les lois en vigueur. Comme on a vu, pour promouvoir la sécurité et la santé au travail, l'intégration dans la formation professionnelle, la communication et la sensibilisation concernant la sécurité au travail sont largement insuffisantes. Les employeurs doivent donc contribuer à cette tâche financièrement à travers des cotisations salariales. Par exemple dans le secteur informel, on pourrait mieux assurer la sécurité au travail par une sensibilisation régulière ainsi que la communication à travers la radio, la télé et les affiches publicitaires.

Les employés ne sont pas souvent assurés. Lors des accidents, l'employeur intervient généralement lui-même financièrement. L'assurance maladie joue un rôle important dans la sécurité et la santé au travail. Une nouvelle loi prévoit la mise en œuvre d'une assurance maladie universelle (AMU).

La sécurité au travail coûte cher pour les entrepreneurs. Pourtant, les entreprises sont conscientes de leurs responsabilités sociales vis-à-vis des employés. Pour davantage développer une culture de prévention, il faut travailler surtout sur les attitudes et les valeurs. Les entrepreneurs, les syndicats, les autorités publiques et les employés et les apprentis doivent travailler ensemble pour renforcer le rôle de la sécurité au travail comme telle ainsi que dans la formation professionnelle.

La CNMCI contribuera à la prévention des risques professionnels en introduisant dans la formation en alternance dans l'artisanat un cours sur la gestion du risque au travail. La CNMCI mettra en place des modules de formation continue en management des risques pour les entreprises artisanales ainsi qu'un programme d'information et de sensibilisation dans les 5 corps de métiers identifiés (mécanique automobile / ferrailleur ; menuiserie / ébénisterie ; coiffure ; boulangerie / pâtisserie et couture) et qui portera sur :

- La prévention des risques mécaniques
- La prévention des risques ergonomiques (les mauvaises postures)
- La prévention des risques physiques (bruit, chaleur)
- La prévention médicale (visites périodiques à la médecine du travail)

Les risques professionnels bien qu'importants et souvent dangereux dans le milieu de l'artisanat en Côte d'Ivoire sont dans leur majorité méconnus des travailleurs qui adoptent fréquemment des comportements à risque et ne disposent pas d'équipements individuels de protection. Il importe d'améliorer les conditions d'exercice de cette corporation afin de garantir la pérennisation de ces entreprises. Cette amélioration des conditions de travail passe par la formation, l'information et la sensibilisation.